

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR ÉFFECTUER UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

*** prendre RDV (tél : 05 58 05 87 22)**
(prévoir ¾ heure
pour effectuer le dossier sur place)
(extrait des éléments sur site du Service Public)

Pour l'hébergeant

Le demandeur doit présenter les originaux des pièces suivantes **(Originaux + copies)** :

- un justificatif d'identité (*carte d'identité ou passeport pour le Français, l'Européen ou le Suisse, titre de séjour pour les autres étrangers*),
- un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (*comme un titre de propriété ou un bail locatif*),
- un justificatif de domicile récent moins de 3 mois (*facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou quittance de loyer*),
- tout document justifiant ses ressources (*3 derniers bulletins de salaire et dernier avis d'imposition*),
- tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement :
(en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement, tel que le descriptif sur le *bail ou sur l'acte de propriété*),
- et son engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il est défaillant (**document à remplir sur place**),

*** Un ou plusieurs timbres fiscaux (timbre dématérialisé depuis 2019) pour un montant de 30 € (se renseigner sur place avant l'achat).**

EXEMPLE : (* 1 attestation = 1 timbre fiscal à 30 € pour 1 personne seule ou 1 couple avec enfants mineurs).

Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.

Pour l'hébergé

- ① Nom de Naissance, tous les prénoms.
- ② Date et lieu de naissance, Pays.
- ③ Adresse.
- ④ Se munir du numéro de passeport du ou des visiteurs, qui doit être inscrit sur le formulaire.
- ⑤ Dates précises du séjour (90 jours maximum et non au déjà).

=====

Adresse : Police Municipale 6 place du Général Leclerc – 40000 Mont de Marsan -
Téléphone 05 58 05 87 22
Ouvert : lundi au jeudi de 8 h-12h et 13h30-17h15– vendredi 8h-12h et 13h30 et 17h